



SÉANCE DU 28 MARS 2022 – 19H

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Madame LE PARC Sandrine (pouvoir à Madame JONCOUR Martine), Madame LÉBOUCHER Véronique, Madame ROSPARS Fabienne et Monsieur PERON Yann.

Secrétaire de séance : Monsieur FONTUGNE Pierre

☞ COMMUNICATION - TOURISME :

Le Conseil a validé un budget de 13.200 € en fonctionnement pour les actions de communication (bulletin communal, vœux de la Municipalité, diverses brochures, site internet, facebook, accueil des nouveaux habitants, concours photos, jardins partagés ...) et un budget de 8.000 € en investissement pour la signalétique, les illuminations, des nouveaux outils informatiques...

En tourisme, la Commune reste adhérente à Station Verte pour une cotisation annuelle de 850 €. Une animation écotourisme est en projet pour le 1^{er} mai 2022.

☞ VOTE DE SUBVENTIONS :

Après un rappel des règles d'attribution de subventions aux associations, un montant de 3.520 € de subventions a été alloué aux associations de Landudec, 550 € aux associations de l'extérieur et un montant de 26.570 € à l'Ulamir du Goyen (dont 14.940 € pour l'organisation du centre de loisirs).

☞ ATTRIBUTION DES SALLES COMMUNALES : NOUVEAUX CRITÈRES POUR DES ORGANISMES PROFESSIONNELS OU ASSIMILÉS :

Le Conseil décide de fixer un tarif de location des salles communales pour l'utilisation par des professionnels ou assimilés (auto-entrepreneurs, activités produisant des recettes, activités spécifiques...) :

½ journée	80 €
Journée	150 €
Week end	250 €
Annuel (activité hebdomadaire du lundi au vendredi)	500 € ≤ à 20 personnes 1.000 € > à 20 personnes

☞ VIE ASSOCIATIVE :

-forum des associations : le vendredi 2 septembre 2022 de 16h à 20h

-réunion annuelle des associations : le vendredi 14 octobre 2022 à 19h

-référent podium communautaire : Alexis GENTRIC, conseiller municipal

-espace de jeux à l'aire de détente : une étude pour l'aménagement de l'espace de jeux pour enfants à l'aire de détente sera faite en 2022 et sera à inscrire au budget primitif 2023

-mutuelle communale : en attente du bilan avec la Sambo

-formation secourisme : l'Akva sauvetage côtier propose des formations aux 1^{er} secours

-Association Elevage et Passion : une journée « ferme ouverte » aura lieu au Gaec des Deux Vallées à Kerhuel le 19 juin 2022, des bénévoles sont recherchés pour le bon déroulement de cette animation.

☛ CCAS :

- une journée intergénération est programmée le 30 avril 2022 à Plonéour Lanvern
- banque alimentaire : quelques familles sont actuellement aidées
- le CIAS lance un questionnaire en direction des personnes de 60 ans et plus afin de connaître leurs besoins pour un maintien à domicile

☛ BILAN DU QUESTIONNAIRE SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE :

Suite aux nombreuses réponses au questionnaire distribué en janvier dernier, il en ressort :

- une demande de communication sur ce qui existe actuellement
- un besoin de renouveau dans les activités proposées
- et une demande de mise en relation des personnes de la Commune entre elles.

Le Conseil décide de mettre en place un réseau d'entraide sur une page facebook, dénommée « Landud'aide ». Un règlement sera à établir.

☛ AIDE A L'UKRAINE :

Des actions sont mises en place au niveau du Haut Pays Bigouden.

☛ PARTICIPATIONS SCOLAIRES :

-Ecole Victoire de Saint-Luc - Landudec :

Le Conseil a fixé à 117.045,64 € le forfait de fonctionnement de l'école.

La participation à l'OGEC de l'école Victoire de Saint Luc pour les frais de fonctionnement de la cantine-garderie est de 50.112 €, les participations à l'APEL de l'école Victoire de Saint Luc pour les activités extrascolaires est de 8.000 € et de 1.957,96 € pour l'arbre de Noël de l'école.

-Ecoles de Douarnenez :

3.264 € pour l'accueil de 6 élèves conformément à la convention du 24 février 2017.

-Ecole Diwan de Plogastel Saint Germain :

4.701,76 € pour l'accueil de 2 élèves de classe maternelle et 3 élèves en classe primaire conformément au forfait communal établi par l'Inspection académique de Rennes.

☛ BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2022. Celui-ci peut se résumer comme suit :

- budget principal :

.. section de fonctionnement ..

- dépenses: 1.346.421,29 €
- recettes : 1.346.421,29 €

.. section d'investissement ..

- dépenses :

- reports: 188.960,00 €
- proposé: 613.630,75 €
- Total des dépenses: 802.590,75 €

- recettes :

- reports: 44.292,00 €
- proposé: 758.298,75 €
- Total des recettes: 802.590,75 €

Les programmes de la section d'investissement sont les suivants
(reports et crédits nouveaux) :

- acquisition matériel mobilier:	38.347,00 €
- voirie:	87.205,75 €
- travaux sur bâtiments communaux:	193.831,00 €
- aménagements urbains :	91.000,00 €
- enfouissement des réseaux électriques :	39.000,00 €
- cimetière columbarium:	15.225,00 €
- acquisitions immobilières:	59.000,00 €
- accès Vieux Puits – Presbytère:	6.380,00 €
- régularisation voirie communale:	12.800,00 €
- travaux église et retable:	159.802,00 €

- budgets annexes :

- lotissement Roz Ar Lann : dépenses = recettes : 20.967,62 €

- lotissement Hameau de Guerveur : budget clôturé (tous les lots sont vendus)

- lotissement Hameau de la Vallée :

Section de fonctionnement : dépenses = recettes : 1.270.466,09 €

Section d'investissement : dépenses = recettes 1.142.961,09 €

➤ LES TAUX D'IMPOSITION :

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux appliqués en 2021 de 2 % pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti

-taxe foncière sur le bâti : 33,17 % - taxe foncière sur le non bâti : 45,83 %

➤ PERSONNEL COMMUNAL :

-Le Conseil décide la création d'un emploi permanent d'agent administratif au 1^{er} septembre 2022 compte tenu de l'évolution organisationnelle du service administratif.

-le Conseil valide le principe de conventionnement avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) relative à la disponibilité d'un agent communal, sapeur-pompier volontaire, pendant son temps de travail.

➤ LOTISSEMENT COMMUNAL « LE HAMEAU DE LA VALLÉE :

Le Conseil décide d'attribuer les lots 7 et 8.

➤ URBANISME : CONVENTION AVEC LA CCPBS :

Le Conseil valide l'avenant n°1 à la convention entre la CCPBS (Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud) – Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols du Pays Bigouden et la Commune de Landudec.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES PROJETS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DSIL :

Une demande de subvention sera faite au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour des projets de restructuration énergétique et fonctionnelle des bâtiments communaux (Mairie-agence postale et salle polyvalente).
